

Par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes

Didier MOULY, Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,  
informe le public que le Recueil des Actes Administratifs est mis à sa disposition à  
l'Hôtel d'Agglomération, 12 Bd Frédéric Mistral à Narbonne (accueil).

Recueil consultable à l'accueil du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public (8h30-12h00 / 13h30-17h30)

ACTE	DATE ACTE	NUMERO D'ACTE	DATE PUBLICATION
Arrêté communautaire	17/08/2020	A2020_132	02/09/2020
Arrêté communautaire	21/08/2020	A2020_133	02/09/2020
Arrêté communautaire	09/09/2020	A2020_134	15/09/2020
Arrêtés communautaires	15/09/2020	A2020_135 et A2020_136	17/09/2020
Arrêtés communautaires	18/09/2020	A2020_137 et A2020_138	23/09/2020
Conseil Communautaire du jeudi 24 septembre 2020	24/09/2020	C2020_137 à C2020_150	28/09/2020
Conseil Communautaire du jeudi 24 septembre 2020	24/09/2020	C2020_151 à C2020_215	02/10/2020
Arrêtés communautaires	01/10/2020	A2020_139 et A2020_140	05/10/2020
Arrêtés communautaires	01/10/2020	A2020_144 et A2020_145	07/10/2020

*Publicité des actes selon les dispositions de l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Date : 07/10/2020

Didier MOULY  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

